

Étaient présents : M^{mes} LEBEAU Irène, JOSSINET Gaëlle, SANCH Chantal, THERIC Corinne, MM. BALSAN Laurent, ESCANDE Renaud, PONCELET Jean-Marie, RAGUES Christian, SAUVAIRE Marc, THION Jean-Claude.

Absents : ALBE Jean-Luc (excusé sans procuration)

Mme le maire demande en préalable aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour rajouter un point à l'ordre du jour concernant la programmation de travaux d'extension de l'éclairage au chemin du Saut et aux Laupies. Approuvé à l'unanimité.

1 - Approbation des comptes rendus des 10 et 11 juillet 2020

Compte rendu du 10 juillet accepté à l'unanimité. Concernant le compte rendu du 11 juillet 2020, le club des montagnards renonce à demander une subvention (absence d'activité cette année). Il est accepté à l'unanimité.

2- Vente des immeubles communaux-Piles AB 99 et AB 101

Ce point concerne des parcelles issues de la succession « Mathurin Pialot ». L'agence Lieure a estimé l'ancienne grange (AB99) à l'état de ruine et son terrain attenant entre 30 000€ et 40 000€. La parcelle AB101 concernant une petite remise est estimée entre 5 000€ et 10 000€.

Parcelle AB101 : Mme Lopez a fait une proposition d'achat à 5 000€, pour cette parcelle attenante à sa propriété. Son offre est acceptée à l'unanimité.

Parcelle AB99 : Pascal Pialot propose 20 000 € pour la grange et son terrain. Deux autres personnes avaient manifesté leur intérêt sans donner suite. Compte tenu des travaux à réaliser, et de l'engagement de M. Pialot de restaurer la maison en respectant l'aspect architectural qui a concouru au label « village de caractère », son offre est acceptée à l'unanimité.

3- Programmation SMEG : Renforcement et dissimulation réseau électrique, hameau de Cassanas + extension Laupies et chemin du Saut

La commune propose chaque année un programme de travaux à réaliser avec le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard. Pour 2021, Mme le maire propose l'enfouissement des réseaux au hameau de Cassanas car le câble torsadé partant de Lagrinier engendre des variations de tension importantes. Un transformateur va être installé, toute l'adduction électrique sera refaite et l'enfouissement des réseaux télécom sera effectué en même temps. Le coût global de la première tranche de l'opération s'élève à environ 180 000€ dont 7 434,34€ (éclairage) et 30 413,04€ (enfouissement réseau télécom) restent à la charge de la commune.

Approbation de l'opération à l'unanimité.

Une demande est proposée également pour l'éclairage de la partie haute du chemin du Saut et l'extension de l'éclairage aux Laupies ; 7 836,93€ restent à la charge de la commune.

Approbation à l'unanimité de l'opération.

Des demandes ont été faites concernant l'éclairage à l'Espérou mais les habitations concernées sont situées hors zone constructible de la carte communale.

4- Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable de l'année 2019

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce document doit être approuvé par la collectivité et rendu public sur un site dédié : le SISPEA, qui correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Ce document n'inclut pas l'Espérou, géré par le SIA. Le volume distribué, aux alentours de 11 000m³, ne permet pas d'équilibrer le budget Eau au prix où elle est vendue. Le rendement global du réseau, estimé à 90%, est très satisfaisant et se situe au-dessus de la moyenne nationale qui est autour de 75%.

Tous les réservoirs sont équipés de télégestion, ce qui permet de détecter les fuites immédiatement.

Ce rapport indique également la qualité de l'eau distribuée avec le nombre d'analyses non conformes sur l'année ; pour 2019, nous avons une seule analyse non conforme sur 45 prélèvements, ce qui indique le bon fonctionnement des systèmes de chloration installés sur les réservoirs, et le bon suivi par les employés communaux.

Mme le maire remercie Pascal Pialot qui s'est chargé encore cette année de la mise à jour des données, même après la fin de son mandat.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

A partir du 1er janvier, la compétence Eau devrait être transmise à la Communauté de Communes, le transfert ne se fera que pour la partie administrative, la partie technique continuera à être effectuée par la mairie (mais à la charge financière de la Communauté de Communes).

5- Convention eau et assainissement Conseil Départemental

Le département propose une aide aux collectivités avec une assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau.

Il réalise notamment un suivi du fonctionnement de la station d'assainissement et aide à établir le bilan annuel.

Une convention est proposée, avec une demande de participation de la commune qui est de 115,50€. Approbation à l'unanimité.

6- Candidature ABC Atlas Biodiversité Communale

L'Office français de la biodiversité a publié un Appel à Manifestation d'intérêt pour inciter les communes à réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

Il s'agit d'une démarche visant à :

- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel de la commune
- Sensibiliser les habitants et les acteurs socio-économiques aux enjeux de la biodiversité et à la richesse communale en suscitant leur implication
- Constituer un outil d'aide à la décision et un plan d'action permettant à la commune d'intégrer la biodiversité dans sa politique.

Mme le maire propose au conseil de déposer une candidature.

Cette démarche est faite en partenariat avec le Parc National des Cévennes ; elle s'étale sur 3 années environ, avec une première phase de compilation des données naturalistes existantes, une phase d'inventaires complémentaires sur le terrain et une phase de rendu.

A chaque étape, la population est consultée et amenée à s'impliquer.

Le coût estimé est de 18 750€, subventionné à 80%.

Marc Sauvaire, Christian Ragues et Renaud Escande sont volontaires pour piloter le projet.

Approbation à l'unanimité

7- Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale pour le personnel communal

Le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles ; il propose à ses bénéficiaires des prestations en matière d'aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction...

La commune a adhéré au CNAS en 2018, pour la mise en place de prestations sociales pour les employés communaux.

Compte tenu du renouvellement du conseil, il convient de désigner 1 délégué élu, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Chantal Sanch est désignée déléguée des élus ; Marjolaine Vaucher assurera la représentation pour les employés. Approbation à l'unanimité.

Par ailleurs, Chantal Sanch rappelle qu'une commission action sociale est active sur la commune, à l'écoute des personnes qui auraient besoin d'aide au niveau social, avec la participation bénévole de Laurence Guntz et Huguette Milhau.

8- Désignation du délégué au SMICA

Le SMICA est un syndicat créé à l'origine dans l'Aveyron pour l'aide à la pratique du numérique des collectivités territoriales. La commune l'utilise en particulier pour ses échanges avec le centre des finances publiques et la préfecture, et pour la gestion du site internet.

Une démarche est en cours également pour aider les communes à installer un système d'Information Géographique, qui permettra d'avoir la localisation sur une même carte de tous les réseaux.

Marc SAUVAIRE est désigné comme délégué à l'unanimité.

9- Annulation de facture d'eau

En 2019 deux abonnements ont été facturés à un administré car il y a deux maisons et deux propriétaires mais un seul compteur. Ce n'est pas un cas isolé sur la commune. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'un seul propriétaire pour les deux maisons. Le montant de la facture est de 80€. La facture est annulée, approbation à l'unanimité.

10) Questions diverses

Mme le maire évoque les violentes intempéries du week-end dernier, et exprime toute la solidarité de la commune envers les communes sinistrées : Val d'Aigoual, Saumane, les Plantiers et St André de Valborgne. Deux employés de la commune sont allés en renfort deux jours cette semaine sur la commune de Val d'Aigoual et y retourneront certainement la semaine prochaine. Plusieurs réunions et dossiers ont été reportés en raison des sinistres à gérer pour les communes concernées.

Jean-Claude Thion rappelle qu'il y a une page Facebook pour la commune et qu'elle est ouverte à toutes les associations pour communiquer : Commune-de-Dourbies.

Fin de séance à 19 heures 15